

20211220-10

Délibération du conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées

Séance du 20 décembre 2021

Objet : Contrat d'organisation entre l'établissement public Paris Musées et ARTHEMISIA pour l'exposition « Raoul Dufy » organisée au Palazzo Cipolla, Rome, à partir des collections du Musée d'Art Moderne de Paris, du 8 octobre 2022 au 23 février 2023

Le conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer la convention liant ARTHEMISIA à l'établissement public Paris Musées, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) sera inscrit au budget de l'établissement public Paris Musées de l'exercice 2021 et 100 000 € (cent mille euros) sera inscrit au budget de l'établissement public Paris Musées de l'exercice 2022.

Par délégation, la Directrice générale

Anne-Sophie de GASQUET